

Protection juridique : un entrepreneur français sur deux déjà exposé au risque juridique



Insify, la plateforme d'assurance numérique de services de sécurité financière aux indépendants et PME Européennes dévoile les résultats d'une étude* avec Ipsos BVA sur la « protection juridique des entrepreneurs français ». L'enquête montre que le risque juridique fait désormais partie du quotidien des dirigeants, entre litiges fréquents, coûts élevés, renoncements à faire valoir leurs droits et sentiment de préparation encore insuffisant.

Un risque déjà vécu par la moitié des entrepreneurs

Diriger une entreprise, c'est composer avec l'incertitude. Selon l'étude Ipsos Digital réalisée pour Insify, 53% des dirigeants d'entreprises de moins de 30 salariés ont déjà été confrontés à un litige juridique dans le cadre de leur activité, dont 21% à plusieurs reprises. Autrement dit, le risque juridique n'est pas un cas exceptionnel : il fait partie du parcours entrepreneurial.

Au-delà de la fréquence, l'impact financier est bien réel. Parmi ceux ayant déjà connu un litige, 38% déclarent avoir dépensé plus de 5 000 euros pour le résoudre.



Ecrit par Echo du Mardi le 15 juillet 2026

Commercial et facturation : le duo de tête des risques redoutés

Interrogés sur les menaces les plus susceptibles d'impacter leur activité, les chefs d'entreprise pointent du doigt des réalités très opérationnelles. Le risque numéro un reste le litige commercial avec un client ou un fournisseur, cité par 35% des répondants. Juste derrière, les impayés et les contentieux de facturation (32%) s'imposent comme la seconde source d'inquiétude majeure, menaçant directement l'équilibre financier de structures souvent fragiles. Loin devant les sujets de conformité réglementaire (22%) ou de responsabilité civile (21%), ce sont donc les frictions du commerce au quotidien qui fragilisent le plus la sérénité des dirigeants.

Une préparation encore insuffisante

L'étude met aussi en évidence un déficit de préparation. 41% des dirigeants estiment que leur entreprise n'est pas prête à faire face à un problème juridique important, alors que seuls 13% se disent tout à fait prêts.

Les freins sont avant tout pratiques : budget insuffisant, difficulté à anticiper les risques, manque de maîtrise du sujet et démarches jugées trop complexes arrivent en tête.

Des droits encore trop souvent abandonnés

L'enquête révèle également que 28% des entrepreneurs ont déjà renoncé à faire valoir leurs droits dans un litige professionnel. Les principales raisons invoquées sont le manque de temps, le manque de budget et la méconnaissance des démarches.

Chez ceux qui n'ont jamais eu de litige, un tiers craint malgré tout qu'un problème juridique puisse mettre leur entreprise en difficulté. Cette donnée montre que l'inquiétude existe même avant l'incident.

Le premier réflexe en cas de problème

En cas de difficulté juridique, le premier réflexe reste souvent de gérer le sujet soi-même ou de contacter une assurance ou un service de protection juridique. L'étude montre donc un vrai besoin de solutions simples, accessibles et rassurantes pour aider les entrepreneurs à reprendre la main avant que le problème ne s'aggrave.

Un enjeu de sérénité pour les entrepreneurs

Pour Insify, ces résultats confirment que la protection juridique répond à un besoin concret : donner aux entrepreneurs plus de clarté, de confiance et de capacité d'action face aux imprévus. L'enjeu n'est pas d'alimenter l'inquiétude, mais de permettre aux dirigeants d'être mieux armés avant qu'un litige ne survienne.

Comme le remarque [Koen Thijssen](#), CEO et fondateur d'Insify, « cette étude démontre que le risque juridique n'est pas une hypothèse lointaine, mais une réalité concrète qui frappe plus d'un dirigeant sur deux. Voir que près d'un tiers des entrepreneurs préfèrent renoncer à leurs droits par manque de temps ou complexité est un signal d'alarme. Chez Insify, nous croyons que la protection juridique ne doit plus être un luxe complexe ou un fardeau administratif. En combinant notre accompagnement humain à la clarté de nos outils technologiques avec notre partenariat avec [CFDP](#) afin de proposer un accompagnement juridique concret à nos assurés, notre objectif est de redonner le pouvoir et la sérénité aux dirigeants pour qu'ils avancent en toute confiance, sans redouter l'imprévu. »



Ecrit par Echo du Mardi le 15 juillet 2026

***Méthodologie**

- *Marché : France*
- *Terrain : 5 - 7 juin 2026*
- *Répondants : 300 dirigeants / co-dirigeants*
- *Questions : 25*
- *Source : Ipsos · projet S26029128*
- *Échantillon : 300 répondants, dirigeants d'entreprises françaises (1 à 30 employés)*